



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 17 juin 2024

A l'attention de

**«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Adresse»
«CP» «Localité»**

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 20 juin 2024 à 19 heures 00** à la Salle de Quarante (derrière la Maison communale), rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische.

Ordre du jour

A l'issue de cette séance, les Autorités communales remettront les Trophées du Mérite sportif et culturel 2023. Cette partie protocolaire sera suivie d'un drink

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Compte communal 2023 - Arrêté ministériel d'approbation du 27 mai 2024 - Communication
2. Finances - Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024 : Approbation
3. Finances - F.E. Doische - Compte 2023 : Approbation
4. Finances - F.E. Gimnée - Compte 2023 : Approbation
5. Finances - F.E. Romerée - Compte 2023 : Approbation
6. Finances - Eglise Protestante Unie de Belgique - Compte 2023 : Approbation
7. Culture - Foyer culturel de Doische asbl - Décret culturel du 21 novembre 2013 - Contrat-programme 2025-2029 - Approbation

8. Culture - Foyer culturel de Doische asbl - Décret culturel du 21 novembre 2013 - Contrat-programme 2025-2029 - Augmentation de la part communale : Approbation
9. Travaux - FIC 2022-2024 - Aménagement du centre de Soulme - Approbation du cahier spécial des charges, des conditions du marché et du mode de passation : Décision
10. Patrimoine - Location de terrains agricoles 2024 - Approbation cahier spécial des charges, clauses et conditions de location : Décision
11. Patrimoine - Vente d'une partie d'excédent de voirie située rue du Moulin à 5680 Vaucelles et d'une parcelle communale cadastrée, 2ème division Section A 125 B : Approbation de l'acte notarié
12. Patrimoine - Vente de bois de chauffage : 11 lots de +/- 10 stères - Approbation du projet, choix des modalités de la vente et lancement de la procédure : Décision
13. Patrimoine - Mise sous statut "Réserve Naturelle Domaniale" de 3 sites en compensation d'une cession d'une parcelle soumise au Régime forestier dans le cadre d'un échange immobilier relatif au dossier PIWACY : Approbation
14. Patrimoine - Donation du bien immobilier intitulé "Salle La Grange", cadastré à Vodelée, 8ème division, section A 276 F d'une contenance de 10 a 55 ca au profit de la Commune : Approbation de l'acte notarié
15. Finances - Règlement-redevance sur la location des salles communales - Exercice 2020 à 2025 : révision de la délibération du 24 juin 2021
16. Secrétariat - INASEP scrl - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 : Approbation
17. Environnement - Collecte par conteneur à puce - Obligation de remplacement des puces électroniques (4MHz) équipant les conteneurs fournis jusque fin 2001 - Positionnement quant au remplacement des puces seules ou des conteneurs et des puces électroniques ainsi que sur la proposition du BEP Environnement de mettre en place un service complet de maintenance des conteneurs et puce avec reprise de propriété de ceux-ci : ratification de la délibération du Collège communal du 06 mai 2024
18. Secrétariat - Séance du 02 mai 2024 : Approbation du procès-verbal

HUIS CLOS

19. Patrimoine - Convention d'occupation à titre précaire - Terrain concerné : Matagne-la-Grande, 5ème division, section B 1355 K 10 - Superficie : +/- 25 ares : Approbation
20. Enseignement - Liste des temporaires prioritaires ayant posé par lettre recommandée pendant le mois de mai leur candidature valant tant pour l'accès à la priorité que pour la nomination à titre

définitif - Année scolaire 2024-2025 : ratification de la délibération du Collège communal du 03 juin 2024

21. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes/semaine- A partir du 14/05/2024 jusqu'au 14/07/2024 inclus en remplacement de [REDACTED] - [REDACTED]
[REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 03 juin 2024
22. Personnel enseignant - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine- A partir du 13/05/2024 jusqu'au 11/06/2024 inclus en remplacement de [REDACTED] - [REDACTED]
[REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 16 mai 2024
23. Enseignement - Désignation d'une maîtresse en psychomotricité à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 8 périodes/semaine à partir du 14/05/2024 sans toutefois excéder le 05/07/2024. [REDACTED] en remplacement de [REDACTED]
[REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 16 mai 2024
24. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine - A partir du 27/04/2024 au 05/07/2024 inclus en remplacement de [REDACTED] - [REDACTED]
[REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 16 mai 2024
25. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine- A partir du 27/04/2024 au 05/07/2024 inclus en remplacement de [REDACTED] - [REDACTED]
[REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 06 mai 2024
26. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes/semaine - A partir du 01/03/2024 au 05/07/2024. [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 03 juin 2024
27. Enseignement - Ecole communale de Doische - Congé de disponibilité pour convenance personnelle pour 24 périodes/semaine- Du 26/08/2024 au 24/08/2025. [REDACTED], institutrice primaire définitive à horaire complet : ratification de la délibération du Collège communal du 03 juin 2024

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Annexe à l'ordre du jour du 20 juin 2024
Note de synthèse explicative

1.

//

2.

La modification budgétaire présente, au service ordinaire, un boni de 151.353,98 € au global et de 21.209,78 € à l'exercice propre.

Un prélèvement supplémentaire du service ordinaire pour financer les investissements au service extraordinaire est prévue pour atteindre la somme de 586.324,42 €.

Au niveau des principaux facteurs d'écarts (par rapport au budget initial N-1), ceux-ci se présentent comme suit :

Dépenses ordinaires

- Personnel : Pas de changement
- Fonctionnement : + 98.374,00 € en raison de l'incorporation du projet Yes We Plan pour 30.000,00 €, frais de recyclage de déchet sde voirie : + 20.000,00 €, fourniture dans les cimetières : + 11.000,00 €.
- Transferts : + 12.483,00 € suite au remboursement d'une partie du subside à l'enseignement.
- Dettes : + 5.282,00 € suite aux nouveaux emprunts prévus pour financer le service extraordinaire

Recettes ordinaires

- Prestation : + 6.482,00 € dont 4.682,00 € en vente de bois
- Transferts : - 11.254,00 € (Projet Yes We Plan : + 30.192,00 €, Fonds des Communes : - 67.760,00 €, Subside APE : + 44.744,00 €, additionnels au PrI : - 22.800,00 €)
- Dettes : Pas de changement

Les ratios d'endettement sont respectés :

- Volume de la dette : 86,05 % (max. 125 %)
- Charge de la dette : 7,21 % (max. 17,50 %)

Au niveau du service extraordinaire, les principales modifications concernent :

- PIC/PIMACI : + 1.200.000,00 €
- Création de la crèche : + 500.000,00 €
- Salle des fêtes de Vaucelles : + 73.000,00 €
- Maison de village à Niverlée : + 72.000,00 €

3.

Le Compte de la Fabrique d'église de Doische pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 3.797,04 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 3.577,74 €

Recettes extraordinaires totales : 13.353,59 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 13.353,59 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.478,64 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 1.302,49 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €

Recettes totales : 17.150,63 €

Dépenses totales : 3.781,13 €

Résultat comptable : 13.369,50 €

Décision attendue : **Approbation**

4.

Le Compte de la Fabrique d'église de Gimnée pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 18.614,04 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 15.587,72 €

Recettes extraordinaires totales : 3.218,32 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 3.218,32 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.313,58 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 12.649,36 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 2.860,00 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 21.832,36 €
Dépenses totales : 18.822,94 €
Résultat comptable : 3.009,42 €

Décision attendue : **Approbation**

5.

Le Compte de la Fabrique d'église de Romerée pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 2.630,46
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 2.407,02 €
Recettes extraordinaires totales : 6.526,59 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 6.526,59 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 1.723,49 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 2.304,44 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 9.157,05 €
Dépenses totales : 4.027,93 €
Résultat comptable : 5.129,12 €

Décision attendue : **Approbation**

6.

DEPENSES TOTALES : 36.593,82 €

RECETTES TOTALES : 25.099,38 €

BONI : + 11.494,44 €

Subside versé en 2023 par la Commune : 669,12 €

7.

Voir dossier

8.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat-programme du Centre culturel de Doische et ce, pour les années 2026-2030, la subvention octroyée par la fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 127.113,84 €. Etant donné la condition de parité à respecter, le montant de la subvention de notre Commune au Centre culturel doit être égale à celle de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Donc, la subvention octroyée est calculée comme suit : 127.113,84 €, réduit de l'assistance technique de 24.000,00 €, auquel il faut ajouter les 5.000,00 € pour le renouvellement des collections de la bibliothèque, **108.113.84 €.**

Décision attendue : **Approbation**

9.

Dans le cadre du dossier 2023.3 du PIC 2022-2024 intitulé "Aménagement du centre de Soulme", il y a lieu d'approuver les documents et conditions du marché en question.

Les travaux consistent principalement à des travaux de voiries et des travaux d'égouttage.

Les travaux s'élèvent à 858.993,13 € 21 % TVAC, dont 583.439,74 € 21 % TVAC pour les travaux de voiries et 275.553,40 21 % TVAC pour les travaux d'égouttage. Le subside escompté de +/- 60 % (+5 % pour les essais).

Pour le bon traitement de la procédure, le cahier des charges nécessaire a été élaboré par l'Auteur de projet et est soumis à votre approbation.

La procédure choisie est la procédure ouverte avec la publication d'un avis de marché.

Décision attendue : **Approbation du cahier spécial des charges, choix du mode de passation du marché**

10.

Dans le cadre de la relocation de certains terrains agricoles, libre d'occupation, un cahier des charges a été établi sur base d'un modèle-type de cahier des charges en vertu de l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics, entré en vigueur le 1er janvier 2020.

Le bail de carrière est proposé comme type de contrat.

Le bail de carrière est conclu pour une période déterminée égale à la différence entre le moment où le preneur aura atteint l'âge légal de la pension et son âge à la date d'entrée en vigueur du contrat. Cette période déterminée comporte au minimum vingt-sept ans. Aucune cession privilégiée ne peut être faite durant le bail de carrière.

La liste des terrains à relouer est la suivante :

- Doische, section B 221 b (0,9543 ha)
- Doische, section B 187 a (4,2461 ha)
- MLP, section A 431 B pie (1ha 11a 51ca)
- MLP, section A 18 P pie (19a 1ca)
- MLP, section A 18 P pie (1ha 25a 09ca)

Décision attendue : **Approbation cahier spécial des charges et des documents de location**

11.

Dans le cadre de la vente d'une partie d'un excédent de voirie située à la rue du Moulin à Vaucelles et d'une parcelle communale cadastrée à Vaucelles, section A 125 B, il y a lieu d'approuver l'acte notarié préparé le notaire Augustin de Lovinfosse.

Décision attendue : **Approbation de l'acte notarié**

12.

Notre Commune a stocké 11 lots de bois de +/- 10 stères au dépôt communal, derrière le cimetière de Doische. Il est proposé aux membres du Conseil communal de le vendre comme bois de chauffage aux conditions suivantes :

Seules seront prises en compte les offres émanant de soumissionnaires respectant les conditions ci-après :

- être domicilié ou posséder une seconde résidence sur l'entité de Doische à la date du 20 juin 2024 ;
- ne pas être (ou tout autre membre du même ménage) en défaut de paiement vis-à-vis de l'administration communale de Doische, à la date du 20 juin 2024 ;
- seul 1 membre par ménage, majeur, est autorisé à soumissionner ;
- chaque soumissionnaire peut faire offre pour plusieurs lots, mais ne peut en obtenir qu'un seul, sauf dans le cas où il est l'unique soumissionnaire pour plusieurs lots.
- les amateurs devront faire offre, par écrit, sous pli fermé portant le libellé « Soumission - Vente 11 lots de bois » à partir de **35,00 EUR du stère**. Celui qui aura offert le plus gros montant au stère pourra choisir son lot en priorité. En cas d'offre identique, les amateurs seront départagés par tirage au sort. L'ouverture des soumissions aura lieu le **25 juillet 2024 à 10h00**.

Décision attendue : **Approbation des conditions de vente**

13.

Voir dossier

14.

Voir dossier

15.

Suite à la donation de la salle "La Grange" à Vodelée par le Comité des fêtes et Loisirs de Vodelée, propriétaire actuel, en faveur de notre Commune, il y a lieu de fixer la redevance de location de ladite salle.

Décision attendue : **Approbation du règlement-redevance**

16.

Voir dossier

17.

La Commune a adhéré au système de ramassage des déchets ménagers par conteneur à puce en 1999. A partir de 2026, les nouveaux camions équipés de système de pesage ne pourront plus lire la fréquence de 4MHZ.

De ce fait, BEP Environnement nous a transmis deux possibilités :

1. remplacement des conteneurs et des puces

- Cette proposition implique que le BEP Environnement s'occupe à l'avenir seul de toute la logistique et de la maintenance des conteneurs (réparations diverses et livraisons de nouveaux conteneurs y compris aux nouveaux habitants, stockage,...).

- La Commune ne devra plus commander de conteneurs, de puces électroniques pour la collecte des déchets ménagers et ne devra plus procéder à la planification d'interventions dans le cadre de la logistique (interventions services travaux, zone de stockage,...).

- Le BEP Environnement réclamera à l'avenir un montant forfaitaire par conteneur actif à toute la Commune. Ce montant sera destiné à couvrir l'entièreté du service de maintenance (remplacement d'accessoires cassés, voire du conteneur entier) et de livraison de conteneurs aux nouveaux arrivants dans les communes. Ce montant est actuellement estimé à 3 euros par an par conteneur actif.

- Cette proposition ne sera retenue que si les 30 communes collectées par conteneurs à puce la choisissent.

2. remplacement uniquement des puces électroniques.

- La Commune ou les citoyens restent propriétaires des conteneurs.

- Le BEP Environnement ne procède qu'au remplacement de la puce 4MHz sur les conteneurs concernés.

- La Commune continue de gérer elle même les modalités logistiques (fourniture des conteneurs aux nouveaux arrivants, réparations/remplacement des conteneurs,...).

- L'intercommunale fournit les commandes passées par les Communes

En séance du 6 mai 2024, le Collège communal a marqué un accord de principe sur la proposition n°2.

Décision attendue : **Ratification de la délibération du Collège communal du 06 mai 2024**

18.

//

19.

Huis clos

20.

Huis clos

21.

Huis clos

22.

Huis clos

23.

Huis clos

24.

Huis clos

25.

Huis clos

26.

Huis clos

27.

Huis clos